

> Médecins omnipraticiens rémunérés à honoraires fixes

## Report des jours de vacances cumulés et des jours excédentaires

### Report automatique des jours de vacances cumulés

Dans le contexte de la pandémie causée par la COVID-19, les jours de vacances cumulés ont été reportés automatiquement en totalité, jusqu'à l'année de référence 2022-2023. Les vacances reportées durant la pandémie demeureront reportables, tout en respectant l'ordre d'épuisement des différents codes de vacances.

Si vous avez mis fin à votre nomination à honoraires fixes pendant la période de report, les jours de vacances que vous pouviez avoir ne vous ont probablement pas été payés, contrairement à ce qui se produit normalement. Pour que ces jours de vacances vous soient payés, vous devez en faire la demande.

### Report des jours excédentaires

Nous reporterons jusqu'à 10 jours de vacances annuelles accumulées sans que vous en fassiez la demande. Toutefois, vous pouvez nous faire une demande pour que ces jours de vacances ne soient pas reportés.

Si vous ne désirez pas reporter vos vacances accumulées, vous devez nous en aviser **avant le 30 avril 2023**. Ces jours seront alors payés, à votre demande.

Les renseignements suivants doivent figurer dans votre lettre, que vous devez dûment signer :

- votre nom, votre prénom et votre numéro de professionnel;
- le nombre précis de jours de vacances à payer.

### Transmission de votre demande

Vous pouvez transmettre la lettre signée **par courriel** à [Servicesprofessionnels@ramq.gouv.qc.ca](mailto:Servicesprofessionnels@ramq.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction de l'application des ententes  
Régie de l'assurance maladie du Québec  
C. P. 6600, succ. Terminus  
Québec (Québec) G1K 7T3

c. c. Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

---

#### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

#### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)